

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

PRÉSENTS : Serge LÉONIDAS, François GENESTE, Joëlle VIGNAL, René ROUSSEAU, Yolande GENESTE, Michel BLONDEAU, Danièle GOUAUD, Françoise MONTEIL, Jean-Luc COUDEYRAT, Jean-Claude LESIZZA, Christelle MIQUEL, Joëlle GONTHIER, Bernard CROUZET, Jean TOURNIÉ, Alain RÉVOLTE, Jean-Louis PICARD, Jean-Pierre BARSE, Gérard LABROUSSE, Francis VUCKO

EXCUSÉ : Aymeric GODFRIN, mandat à Bernard CROUZET

ABSENTE : Anne-Gaëlle ARAYE, Sylvia DUPONT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yolande GENESTE

Adoption du procès-verbal

M. le Maire explique les raisons pour lesquelles la réunion du conseil municipal a été reportée en raison des inondations.

Modification à l'ordre du jour : suppression du CFU en raison de problèmes techniques de la DGFIP.

M. TOURNIE : s'interroge de savoir si le CFU va être avant l'échéance électorale .

M. le Maire : demande à ce que le CFU soit prêt avant le 1^{er} tour des municipales et s'il n'est pas prêt la prochaine équipe le validera.

Lecture des décisions

M. TOURNIÉ se demande comment une autre équipe pourra adopter et le pire serait qu'elle ne l'adopte pas et » quiz » des résultats.

Madame GENESTE : dit que l'assemblée adopte la vérification des dépenses et des recettes donc qu'elle que soit l'équipe en place, elle peut vérifier les comptes.

M. TOURNIE : dit y voir un acte politique. Il rappelle que lorsque la Commune a expérimenté le CFU, il était contre, y voyant la séparation du comptable et de l'ordonnateur. Derrière ce profil, c'est la séparation du comptable et de l'ordonnateur et entraînant à terme la suppression de vérification du comptable public par la mise en place d'un commissaire au compte. C'est une atteinte gravissime au principe des finances publiques et la porte ouverte à tous les abus. Il rappelle que la Ville de Paris est la 1^{ère} à expérimenter la certification des comptes et la Maire de Paris est allée aux jeux olympiques à Tahiti... pour expliquer les dérives qui peut y avoir

M. Le maire reprend la parole pour dire que la Commune n'est pas responsable de cette situation et que les communes ont jusqu'à fin juin pour le valider.

Il a été demandé à la DGFIP de fournir le CFU pour le 9 ou 10 mars et d'organiser un nouveau conseil municipal mais aucune garantie qu'il soit fait. La Commune n'est pas la seule à ne pas pouvoir voter le CFU actuellement.

Madame GENESTE rappelle que le CFU est obligatoire est pour toutes les communes.

Rajout à l'ordre du jour : contrat des défibrillateurs

Lecture du maire des décisions

A la décision sur le contentieux ANDREA et à la question de M. CROUZET, M. GENESTE répond que ce dossier concerne des constructions faites sans permis de construire avec changement de destination et sur une zone naturelle identifiée au PLU. D'autres constructions ont été faites comme la piscine, un four

Modification du tableau du Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Jacques VINCIGUERRA – Suppression d'un poste d'adjoint

M. PICARD demande les raisons de sa démission.

M. le Maire répond qu'il a démissionné sans fournir de justificatif.

M. REVOLTE demande ce qu'il en est des commissions

M. le Maire répond qu'à un mois des élections, on ne revote pas pour les commissions

POUR 20

D_2026_02 Budget principal de la Commune – Travaux à engager suite à un arrêté municipal de mise en sécurité Procédure urgente et autorisation d'engager, liquider et mandater la dépense d'investissement avant le vote du budget 2026

Lecture de la délibération concernant la mise en place d'un arrêté par Madame Yolande GENESTE.

Il est nécessaire de mettre en place cette procédure afin de pouvoir engager les travaux avant le vote du budget et est inscrit une somme de 20 000 €.

Madame GOUAUD : en quoi consiste les travaux de mise en sécurité sur la Renaissance

Le Maire : bâcher la toiture, étayer tous les étages pour éviter que ça s'effondre. En raison du retard dans la vente, il convient d'engager cette dépense et ensuite, le remboursement sera effectué soit par le liquidateur, soit par le nouveau acquéreur qui est la foncière départementale

Madame GOUAUD : quel sera le délai pour obtenir le remboursement

M. le Maire : le nouvel acquéreur assurera le remboursement. Mais il convient de sécuriser le bâtiment au vu des infiltrations d'eau.... La partie bois est en train de se pourrir.

M. TOURNIE demande si le chiffrage de 20 000 € est fiable.

M. Maire : le montant est en dessous 15000 € TTC.

D2026-03 Etat des cessions et acquisitions immobilières de la Commune au titre de l'année 2025.

Lecture de la décision par Yolande GENESTE

Madame GOUAUD demande à quoi correspond le montant et s'il a été fait des plus-values

GENESTE : indique que le montant correspond à la valeur de la cession.

POUR 20

D2026_04 : Exonération de trois mois de loyer pour le nouveau dentiste de la Maison de Santé

M. le Maire indique que le nouveau dentiste a rénové tout le cabinet avant installation et demande en conséquence de l'exonérer de 3 mois de loyers hors charges soit 836.10 €

POUR 20

D2026_05 Renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la fondation 30 Millions d'amis.

Présentation de la délibération par M. Le Maire.

Le budget alloué est de 2 750 €. L'association a augmenté sa participation par rapport aux années précédentes.

Madame GOUAUD demande la définition de cryptorchidies

M. Le Maire répond qu'il ne sait pas et dit qu'il convient de regarder sur internet pour en connaître la définition.

Madame MIQUEL lit la définition d'internet : défaut de migration d'un testicule, parfois des deux qui partant de l'abdomen, ne descend pas dans la bourse.

POUR 20

D2026_06 Contrat complémentaire horodateur aire de camping-car avec la Société Aire Services

Une prestation supplémentaire pour 89 € HT mensuelle pour un contrat Soft avec la société AIRE SERVICE.

M. REVOLTE demande si l'aire de camping car sera opérationnelle avant la fin de la mandature ;

M. le Maire répond que des tests concluants ont été faits au niveau électrique et de la fibre

Madame MIQUEL demande si on pourra débrancher lors des inondations.

M. Maire : les essentiels seront retirés.

La clôture sera installée avant la fin du mandat.

POUR 20

D2026_07 Contrat de service de commande à distance d'équipements automatisés, de contrôle et de maintenance de l'installation campanaire de la Mairie

M. Le Maire indique que des pièces obsolètes sont à changer au niveau de l'horloge, la sirène sera également remise en service afin d'être en conformité dans le cadre du PCS.

Elle pourra ainsi être déclenchée depuis un PC ou portable pour le Maire et les Adjoints.

Le coût de prestations et d'installation s'élève à la somme de 575,00 € HT, soit 690,00 € TTC. Il est également prévu, la réparation de la sirène d'alerte à la population pour un montant estimatif de 4 290 € HT.

M.REVOLTE: demande si les essais se feront ils régulièrement ?

M. Le Maire dit qu'il faudra définir la périodicité des tests, c'est à la Commune de définir un dispositif en collaboration avec les secours

POUR 20

D2026_08 :Renouvellement de la convention EPS à L'ECOLE

L'agent de la Commune intervient aux écoles sur 3 mois pour l'aide à l'EPS. Cette activité a déjà été organisée sur les années antérieures.

POUR 20

D2026_09 : Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion

Cette clause d'insertion sociale est mise dans les marchés et pour les projets à venir, insérer cette clause sociale et notamment pour la Maison de la Santé dont le lancement du marché de travaux devrait démarrer bientôt.

A la question de M. TOURNIÉ, M. le Maire et F. GENESTE disent que cette clause est insérée dans plusieurs marchés.

M. GENESTE dit que c'est limité, les travaux pour lesquels la clause d'insertion sont des travaux précis et techniques.

M. Le Maire rajoute que le Département dans le cadre de ces aides, demande à ce que la Commune participe à la clause d'insertion

M. TOURNIE: Des sociétés de réinsertion dans le domaine du petit patrimoine style lavoir font travailler des gens qui sont dans l'insertion.

Madame GENESTE **dit** que l'association de Cadouin Au fils du Temps fait appel à la clause d'insertion.

POUR 20

D2026_10 : Convention relative à l'organisation du service mutualisé de restauration scolaire entre le Département de la Dordogne, le Collège du Bugue et la Commune

M. Le Maire : A partir de la rentrée scolaire prochaine, les repas seront préparés par le Collège Leroi Gourhan et seront acheminés ensuite sur la cantine du Bugue. Une convention doit être signée dans ce sens pour valider ce changement de prestataire. Il doit être mise à disposition des agents pour la fabrication des repas. Un des agents ramènera les containers à la cantine.

M. TOURNIE : demande si les 2 équivalents temps plein sont des agents présents dans la Commune ou doit-on procéder à un recrutement

M. Le Maire indique qu'il sera procédé à du recrutement sur l'équivalent de 2 temps plein.

M. REVOLTE demande si les prestations de l'EHPAD n'étaient pas conformes ?

M. Le Maire : répond qu' à certains moments, la préparation était bonne et à d'autres moments non et donne des exemples.

C'est une demande des familles et de la Commune ; durant le mandat, il a été essayé d'améliorer les repas.

Madame MIQUEL dit que le collège propose des produits locaux, bios et raisonnés.

Madame GOUAUD indique ne pas remettre en cause la mauvaise qualité de ce qui était préparé et tant mieux si ça aboutit à une meilleure qualité pour les enfants. Par contre, côté EHPAD, la partie cuisine et repas était déjà déficitaire et s'interroge sur 2 points :

- Si la qualité était mauvaise pour les enfants, qu'en est-il pour les personnes âgées ?
- Cela va générer une sous activité de l'EHPAD, et ça va peut-être déséquilibrer déjà une situation

Madame MIQUEL lui fait remarquer que si elle était restée au Conseil d'Administration alors qu'elle s'en est retirée, elle aurait eu les réponses.

Madame GOUAUD et M. PICARD répondent que ça n'empêche pas en conseil municipal de poser des questions.

M. Le Maire répond que le déséquilibre a été rétabli et les résultats sont même un peu excédentaire. Il y a eu une prise en main du directeur de l'époque pour économiser l'achat de produits, la gestion des produits. La SODEXO a repris la gestion des repas et les repas alternent entre le bon et le moins bon.

Le coût est important payé par la Commune à l'EHPAD 4.70 € et on refacture 3.12 € ;

Si on passe par le Collège, le coût est 2.91 €

Les dépenses passeraient de 150 000 € à 95 000 € avec le collège soit une économie d'environ 62 000 € permettant ainsi de faire des embauches à équivalent de 2 temps plein.

M. TOURNIE : la cuisine du collège propose des repas adaptés aux enfants ; la cuisine de l'EHPAD a des repas adaptés pour les personnes âgées, c'est pas le même objectif en terme de nutrition. Les emplois générés vont s'ajouter au coût du repas mais l'important est l'équilibre et que ça aille dans le sens du mieux pour les enfants. Il ajoute que s'il y a un problème avec la cuisine de l'EHPAD, il faut s'en préoccuper aussi.

Madame MIQUEL intervient pour dire qu'il y a un conseil d'administration et que les prochains qui seront élus, désigneront au sein du conseil municipal, les membres qui siègeront à l'EHPAD et on n'a pas à s'ingérer dans le fonctionnement de l'EHPAD.

M. TOURNIE dit que l'EHPAD fait partie de la Commune et le Maire en est président ; Il dit donc s'adresser aussi au Président.

M. le Maire dit que l'EHPAD c'est autre chose ; le sujet c'est la restauration

Madame GOUAUD tient à manifester son profond étonnement en précisant qu'il y a toujours eu comme une sorte d'omerta pour ne pas parler de l'EHPAD, ne serait-ce que par un biais latéral comme les repas pendant 6 ans. « Je trouve ça anormal parce que les personnes de l'EHPAD font parties des habitants du Bugue et si on s'occupe des enfants, on s'occupe aussi des personnes âgées et ce problème de repas, s'il intervient pour les enfants, il y a des répercussions sur les personnes âgées. Dire que ça concerne le conseil d'administration, je m'y oppose totalement. »

M. Le Maire dit « vous avez quand même participé au conseil d'administration de l'EHPAD et je ne vous ai jamais vu manifester quoique ce soit et en plus, vous ne venez plus. Le sujet est clos. »

Madame GOUAUD dit rester sur ses positions.

M. Le Maire termine en disant qu'il y a un directeur qui s'occupe de tout, le pouvoir lui est donné pour qu'il gère l'EHPAD avec son personnel.

Madame MIQUEL rajoute qu'il y a un CDS et si les familles sont mécontentes, elle peuvent le signaler.

POUR 20

D2026-11 Détermination des périmètres de lutte contre les termites sur le territoire de la Commune selon les mesures réglementaires imposées aux communes dans le cadre de la prévention

M. Le Maire : suite à des déclarations de termites sur la commune, des zones vont être définies délimitant un périmètre.

Route de Ste Alvère, Rue du Cingle et Impasse du Lavoir à la Terrasse.

M. TOURNIÉ souhaiterait savoir comment sont déterminés les périmètres ?

M. le Maire répond que c'est une maison qui est concernée par les termites et donc le périmètre est arrêté en y incluant les maisons à proximité ; certaines maisons comme la Rue du Cingle ou du Lavoir sont très proches les unes des autres. Il est nécessaire de prévenir tous les riverains qui doivent vérifier qu'ils n'ont pas de termites. Une déclaration doit également être faite en préfecture.

M. GENESTE dit que c'est un périmètre sanitaire qui est déterminé.

POUR 20

D2026 12 Affaire Commune Le Bugue / DE ANDREA Pierre – Recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux

L'avocat de M. ANDREA a fait un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la Commune concernant le refus du permis de construire.

Le Maire indique que M. DE ANDREA a réalisé des constructions, il y a 7 à 8 ans. Il a déposé un permis de construire mais c'est situé en zone N et après instruction par le service urbanisme, le PC a été refusé ;

Le Maire dit que si ce permis de construire de régularisation avait été accepté, cela aurait créé

un précédent.

Ainsi il préfère que le juge statue.

M. PICARD demande ce qu'est une zone N ?

M GENESTE répond que la zone N est une zone naturelle, avec plusieurs déclinaisons, zone agricole ...

POUR 20

DEC2026-13 Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne

M. ROUSSEAU : Les comités techniques désigneront leurs délégués au SMDE 24 ;

POUR 20

D2026_14 : Syndicat Départemental de l'Energie de la Dordogne (SDE 24) - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Eclairage public des ZAE

La Communauté d'agglomération a demandé d'adhérer au syndicat uniquement pour l'éclairage public des parcs d'activités.

M. CROUZET : par rapport aux bâtiments communaux, il y avait une demande pour équiper les bâtiments de LED

Le Maire répond que pour les bâtiments de plus de 1000 m², un diagnostic énergétique a été réalisé sur les bâtiments de la Porte de la Vézère, la Salle Eugène Le Roy et l'Ecole élémentaire englobant l'éclairage à LED, le chauffage et l'isolation.

Des « scénaris » avaient été proposés permettant de faire des économies importantes ; cette mise en place doit être faite avant 2030.

POUR 20

D 2026_15 :Modification des durées d'éclairage public – Points lumineux secteurs La Borie et Avenue de la Libération

R. ROUSSEAU : Dans le cadre de la continuité de l'éclairage public sur l'axe principal de circulation depuis la Route de Périgueux, le centre bourg et l'avenue de la libération, il a été constaté qu'après le bout du Pont et une partie de l'Avenue de la Libération, l'éclairage s'éteignait trop tôt à 22h30 avec un code C1.

Aussi, il est proposé de remettre cet axe en permanent (armoire 2024), c'est-à-dire du pont à l'embranchement de la Route de la Borie et de l'Avenue de la Libération.

POUR 20

D2026_16 :Suppression de points lumineux encastrés au sol autour du bâtiment de la Mairie

R . ROUSSEAU : concerne la suppression des 14 points lumineux autour de la mairie. Il y a également une modification de l'armoire électrique, qui était à côté du transformateur mais qui prenait l'eau ; celle-ci va être déplacée sous la halle de manière à être à l'abri.

Le Maire rajoute qu'en début de mandat, les dits points lumineux avaient été réparés car ils n'étaient pas étanches. Au fil du temps, le problème subsiste ; il faudrait installer des tours en plastique. En vue des économies d'énergie, en raison d'une augmentation de 23 % en 2026, il est proposé de supprimer ces éclairages autour de la Mairie.

D'autres points seront peut-être à éliminer....

POUR 20

D2026_17 : Adressage - Création d'une nouvelle voie privée « Impasse des chevreuils » - Secteur Combe Nègre

M. le Maire : à côté du lotissement Combenègre, une impasse a été créée en vue de desservir une maison nouvellement construite.

POUR 20

D2026_18 Adressage – Création d'une nouvelle voie privée – Secteur la Gardelle

M. le Maire : un lotissement de 6 lots est prévu entre la Route de la Gardelle et la Route de Campagne. Afin de procéder à l'installation électrique permettant de desservir, ce lotissement, il est nécessaire de dénommer la voie.

Il est proposé lotissement des Oliviers ou lotissement des Colombes.

Après vote, l'appellation « lotissement des Oliviers » a été retenue.

POUR : lotissement des Oliviers 12

POUR : lotissement des Colombes : 06

ABSTENTIONS : 02

D2026_19 : Renouvellement du contrat de maintenance du parc de défibrillateurs avec la société DEFIBTECH

Madame MIQUEL : demande si c'est pour les 3 défibrillateurs de la Commune

M. Le Maire répond qu'il y a deux contrats dont l'un avec la Communauté de Communes.

M. COUDEYRAT précise qu'il n'y a pas de défibrillateurs à la Salle du judo et il faudrait en mettre un.

POUR : 20

QUESTIONS DIVERSES :

FIBRE

M. ROUSSEAU

- FIBRE : 2446 prises réalisées avec 1108 abonnés – 40 demandes
Avec un taux de raccordement de 45.30 %
Le cuivre va disparaître à partir de 2028, donc ne pas attendre le dernier moment pour passer à la fibre
Madame GOUAUD dit avoir entendu aux informations qu'en raison de cette disparition, un système d'alarme dans les lieux publics serait installé pour une mise à _____ niveau.
M. ROUSSEAU indique qu'il n'y a pas sur de système d'alarme. Ce type de système se fait soit sur la fibre, soit sur la 4G.
Madame MIQUEL : lors de la coupure d'électricité, en branchant la box sur le groupe électrogène, elle avait accès par le biais de la fibre, à internet.

M. ROUSSEAU précise que la Mairie n'avait pas de téléphone pendant 1.5 jours mais internet

ECOLE

M.PICARD

Souhaite intervenir sur des faits qui selon lui sont gravissime. Lors de la réunion préparatoire du 9 février, il dit avoir déjà parlé de ces faits au Maire. Il ajoute « je n'ai pas souhaité te prendre en traître et te laisser le soin de préparer ta réponse par rapport à ce que je vais évoquer ».

M. le Maire dit « c'est quoi le sujet ? »

Il continue en disant « si c'est le sujet dont je pense, on ne va pas débattre là-dessus. » L'affaire est en cours, il y a une action en justice. Je clos l'affaire.

M. PICARD dit « ce que tu fais, est totalement inadmissible à mes yeux »

M. Le MAIRE : c'est un sujet délicat et je ne voudrais pas qu'il y ait de l'interprétation politique ou quoi que ce soit ; on est en période électorale. Comme il y a des gens de chaque côté, que ce soit la personne qui a subi ou la personne qui mène une action en justice, je ne veux pas qu'on aborde ce sujet.

M. PICARD reprend pour dire « je vais juste dire une petite phrase. » Les faits sont extrêmement graves et un certain nombre d'actions doit être fait et en tant que magistrat

M. le Maire souhaitait interrompre le sujet et a demandé à M. PICARD de stopper ces propos.

M. PICARD s'est emporté et s'en est suivi des échanges virulents entre le Maire et M. PICARD

M. PICARD dit qu'il ne va pas en rester là par rapport au comportement du Maire en tant que Magistrat. Une lettre part à la préfecture où tous les points seront évoqués sur le comportement du Maire en tant que 1^{er} magistrat. Il ajoute aller contre le Maire au Tribunal Administratif.

M. Le Maire précise que dans ce dossier, la Commune a fait le nécessaire et des réunions ont été organisées avec les agents et les parents. Des actions ont été mises en place. Mais il répète ne pas vouloir évoquer plus en détail le sujet, plusieurs personnes étant impliquées.

M. PICARD rajoute ne pas vouloir parler des faits car il y a un principe qui veut dire que tant qu'une personne n'est pas condamnée, elle est présumée innocente. Ce dont il veut parler, c'est du comportement de Magistrat qu'il remet en question.

M. TOURNIE : évoque une déclaration que le collectif des habitants artisans, commerçants du Bugue et vu que ce n'est pas une déclaration polémique, il dit en faire la lecture.

« Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Habitants, acteurs économiques et amoureux du Bugue, nous vous écrivons pour vous

faire part de notre vive inquiétude concernant l'implantation prochaine d'enseignes de restauration et de commerce industriels au sein de notre commune.

Le Bugue n'est pas une commune ordinaire. Avec ses 2600 habitants, elle est le poumon du Périgord Noir, réputée pour son authenticité, son marché emblématique et la qualité de ses artisans-commerçants, dont certains sont établis depuis plusieurs générations. C'est cet écosystème fragile qui fait la valeur de notre patrimoine et l'attractivité de notre territoire.

L'arrivée de modèles de consommation standardisés ("malbouffe", enseignes de périphérie) représente, selon nous, un risque majeur :

- Une menace pour l'emploi local : Ces enseignes captent le pouvoir d'achat au détriment de nos artisans sédentaires, sans pour autant créer d'emplois durables et qualifiés à hauteur de ceux qu'elles détruisent.
- Une dévitalisation du centre-bourg : L'expérience d'autres villages montre que ces implantations vident les rues principales de leurs commerces de bouche, transformant des lieux de vie en lieux de passage.
- Une atteinte à notre identité : Le Périgord Noir est une terre de gastronomie et de savoir-vivre. Laisser s'installer des modèles industriels, c'est diluer ce qui fait notre force touristique et notre fierté d'habitants.

Nous ne sommes pas opposés à l'évolution de notre commune, mais nous croyons fermement que le développement du Bugue doit se faire avec et pour ses artisans, en privilégiant les circuits courts et la qualité de vie.

En tant qu'élus, vous disposez de leviers (Plan Local d'Urbanisme, droit de préemption, commissions de sécurité et d'accessibilité) pour orienter le destin commercial de notre village. Nous vous demandons solennellement de les utiliser pour protéger l'âme du Bugue.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur des solutions alternatives qui favorisent un développement économique respectueux de notre histoire et de notre santé.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de notre considération citoyenne.

Le Collectif des Habitants et Artisans du Bugue »

M. le Maire répond que si c'est pour évoquer Marie Blachère, le terrain n'a pas été acheté et aucun permis n'a été déposé. Seule une démolition est en cours, suite à dépôt de PC de démolir. La seule chose que puisse faire la Commune est d'émettre un avis sur la sortie de ces lieux de commerce. Pour que la Commune puisse préhender, il faut avoir un projet.... A ce jour, la Commune n'en a pas mais « on arrive au terme du mandat ». Aujourd'hui rien n'est fait. Il faudra voir pour le prochain mandant comment redynamiser le centre du Bugue.

Il dit qu'aujourd'hui les commerces implantés comme Intermarché, Aldi, Lidl, le magasin bio attirent les gens dans ces commerces et viennent ainsi au Bugue créant une dynamique sur le Bugue.

Il ajoute que des choses sont à faire sur le centre bourg, la rénovation, revoir les loyers qui sont excessifs C'est un travail de fond avec les propriétaires concernés. Il évoque le projet de la Renaissance et le travail qui est fait avec la Foncière Départementale et qui devra se poursuivre avec la prochaine équipe.

Il indique la réouverture prochaine du bureau de tabac, rue de la République.

Certains partent en raison de la vétusté de local, d'infiltration d'eau mais il y a aussi des commerces qui sont fermés dans les grandes villes et pas qu'au Bugue.

Il faut envisager d'avoir des aides avec certains organismes et la CCVH également qui a la compétence pour amener des commerces.

M. TOURNIE dit qu'il y a le droit de préemption urbain qui touche le commerce et l'artisanat qui vise les fonds de commerces, les baux commerciaux et les terrains servant de support à un commerce, à une entreprise. C'est à mettre en œuvre. Il rappelle par ailleurs que les Communes achètent au prix de vente fixé par les Domaines.

ARCHIVES

M. TOURNIE souhaite parler des documents à transmettre lors des changements de municipalité et rappelle à cet effet les articles L212-1 et L212 14 -3 du code du patrimoine

Il est pour l'intérêt du Bugue au cours de la passation, que tous les dossiers soient transmis et notamment dans les projets en cours, il évoque le dossier de la Maison Médicale.

Il fait ensuite un rappel sur le discours du Maire au moment des vœux et notamment sur le fait de vouloir avoir une campagne «propre » et rajoute avoir interpellé le maire sur le dérapage d'une personne et souhaiterait que ça se passe bien aussi au niveau de la transmission.

M. Le Maire répond que tous les dossiers seront à disposition et les dossiers en cours ont été listés.

Madame GENESTE fait part de son étonnement envers M. TOURNIE en précisant qu'en temps que DGS, il découvre le récolement des archives qui a toujours existé et est obligatoire.

M. TOURNIE dit « ne me dites pas, ne pas être informée que dans certaines, situations, les dossiers ont disparu ».

M. le Maire et certains élus s'agacent sur cette réponse.

L'équipe aura tout. « Madame ROUGIER a tout ce qu'il faut, tous les dossiers en cours, la mairie ne m'appartient pas »

M. TOURNIE tient à ce qu'il soit noté qu'il ne vise surtout pas le personnel.

M. PICARD : demande si des actions ont été menées en vue de l'indemnisation des sinistrés suite aux inondations :

M. Le Maire répond qu'une déclaration a été faite auprès des services de la préfecture.

Un état des lieux de la voirie a été réalisé avec établissement des devis permettant de bénéficier d'une dotation de l'Etat dans ce cadre.

Une réponse est à faire avant le 4 mars.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Question M. CROUZET

M. le Maire répond que le CAUE a établi un diagnostic et la restitution sera faite au mois de juin et ensuite la nouvelle équipe pourra faire des choix selon les actions à mener sur le centre bourg.

Les quartiers de la Piste nécessitent aussi des actions de revitalisation. Il cite la réfection de la Place de Marckolsheim qui a été faite dans ce quartier.

M. COUDEYRAT dit que plusieurs scénarios devaient être présentés.

A la question de M. REVOLTE, M. le Maire répond que l'étude est estimée à 4000 / 5000 €.

M. COUDEYRAT dit que ce genre d'études s'est faite au Coux.

M. Le Maire dit que suite à cette étude réalisée à Vélines entraînant la réouverture de commerces.

C'est un projet sur le long terme et plusieurs mandats.

F. GENESTE : La commission d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement regroupe plusieurs domaines d'analyse. Ces balades organisées ont permis de repérer les caractéristiques de la Ville et de remettre une continuité sur les commerces et autres. Cela permettra d'avoir un avis objectif et une réflexion globale sur la Commune.

LETTRE d'un PRESIDENT d'ASSOCIATION DU BUGUE

B. CROUZET lit un courrier :

«Le Grain de Sable » Association caritative depuis plus 16 ans. Elle expédie tous les ans des containers de matériel agricole et scolaire collectés gracieusement en Casamance au Sénégal. Dès le début de la mandature de M. LEONIDAS, il a été demandé si le groupe électrogène de la Commune qui était en fin de vie, pouvait être donné à titre gracieux à notre Association. Promesse a été faite par M. LEONIDAS, de nous l'attribuer à l'issue d'une réunion organisée pour validation conseil. Malgré cette promesse, rien n'a été fait. En cette fin de mandature, nous apprenons que le groupe électrogène est tout bonnement entrain de rouiller au fond d'un dépôt de la Commune alors qu'il aurait pu rendre de très grands services à ce village du Sénégal qui ne dispose toujours pas d'électricité. Nous constatons une fois de plus, le 2 poids, 2 mesures dans le soutien aux Associations alors que notre Association existe depuis longtemps et qu'elle n'a jamais demandé de subvention pour exister en s'appuyant sur l'énergie de son équipe, nous constatons que le conseil municipal privilégie l'attribution des subventions à des associations bien plus récentes. Le simple don de ce groupe électrogène ne coûtait rien à la Commune et simplifierait son élimination sûrement coûteuse. Nous comptons sur la prochaine équipe municipale pour corriger cet état de fait par solidarité pour ce village qui grandit grâce à nous. »

M. BLONDEAU dit qu'il conviendrait de demander à l'entreprise qui l'avait mis à disposition de la Commune. Ce groupe a servi 2 fois à la Commune pour donner de l'eau à tous les administrés.

M. CROUZET dit que ce groupe n'est plus en capacité d'alimenter les nouvelles stations de pompage qui sont électroniques et il n'y a pas d'onduleurs.

Il ajoute que c'est une promesse qu'avait faite le Maire et que ce groupe ne fonctionne pas depuis des années.

M. BLONDEAU : dit que la prochaine municipalité fera ce qu'elle veut, mais qu'en premier lieu, il convient de contacter l'entreprise COLAS qui l'avait mis à disposition de la Commune.

M. le Maire : dit qu'au 1^{er} abord, il avait dit être favorable à son don, mais après avoir réfléchi, ce groupe n'est pas sécurisé ni aux normes. Il met l'accent sur la responsabilité du Maire qui serait engagée lors d'un accident.

B. CROUZET : il complète en disant que lorsqu'une association récupère quelque chose, elle signe une décharge dégageant la responsabilité du donneur. Il dit que ces éléments ont été précisés au Maire.

M. Le Maire termine « ce genre de matériel, c'est à la casse ou détruit. »

M. PICARD : ajoute que pour ces raisons de sécurité, les arguments sont bons. Il demande au Maire si ces raisons ont été données à l'intéressé ?

M. le Maire : confirme lui avoir dit plusieurs fois.

M. BARSE souhaite s'exprimer.

« Il remercie le maire de le laisser s'exprimer une dernière fois avec pas mal d'émotions. Ayant été élu pour la 1^{ère} fois sous l'air de M. FAYOLLE, en 1995 je ne peux évoquer qu'avec une certaine fierté, les noms ayant donné à l'opposition, ces 1^{ères} armes : Michel MARTIN, Alain DUPEYRAT, Yves BOURRIEU, Pascal SOURIEU, Philippe GENESTE, Jean-Pierre BARSE. Malheureusement des amis ont disparu Alain DUPEYRAT, Michel MARTIN. Je souligne, la liberté d'écoute, le respect de la parole et la possibilité de s'exprimer avec un certain panache, même avec des petits sourires condescendants. Une simple anecdote dont la salle a fait son rire dans le cadre de l'eau potable dont je défendais l'idée d'une alimentation sur le Côteau de la terrasse, M. Odet LAFAGE qui après mon explication s'exprime avec gourmandise en disant « M. BARSE vous pouvez dire ce que vous voulez, on fera ce qu'on voudra. » Rire dans la salle et là bien sûr, on est loin des insultes et des ennuis judiciaires.

Toutefois, malgré tout, les snippers ont réussi à déstabiliser notre ami Jean-Marc QUILLET par des mensonges. Tout au long de cette partie politique de ma vie, une 30 aine d'années donc, celle-ci m'a fait connaître combien le mensonge et l'idée de la réussite quelque en soit les moyens étaient présents car pour moi, il est inconcevable pour arriver au pouvoir de renier ses propres idées. Je refuse aussi de laisser ma Ville à un homme qui après avoir insulté mon fils, m'a dit benoîtement « je ne savais pas »

Je voudrais remercier particulièrement M. Gérard LABROUSSE maire du Bugue de 2008 à 2014, qui m'aura donné le poste de 1^{er} adjoint et de m'exprimer dans le domaine de l'eau, poste remporté de haute lutte contre un redoutable concurrent André LEDUC que je remercie aussi ce soir, sans oublier bien sûr tous ceux qui ont fait partis de cette mandature.

Afin de terminer et clore définitivement pour moi, j'aimerai citer Henry de Montherland dans le maître de Santiago qui a dit ceci « Jadis, on aimait l'or parce qu'il donnait le

pouvoir et qu'avec l'or, on faisait de grande chose » Maintenant on aime le pouvoir parce qu'il donne l'or, et avec l'or, on fait de petites choses. A méditer.

Enfin, merci Serge. » Tu n'as pas à rougir de ton capitanat dans le rugby et se terminant par la gestion de la mairie du Bugue quand malgré toutes les attaques indignes subies, ta ligne de conduite honnête a fait prospérer notre Bugue et je te souhaite une longue et belle retraite même si tu gardes la possibilité de servir encore un petit peu la Commune et auprès des gens que tu aimes le plus. la famille. Merci adishatz ».

M. Le Maire remercie et certains membres du conseil municipal ont applaudi à ce discours.

M. REVOLTE souhaite rendre un hommage à Madame PIQUES en précisant qu'elle a fait 7 mandats et a participé à la Vie de la Commune de façon très importante. Il ajoute que si elle était encore parmi nous, elle se présenterait peut-être une 8^{ème} fois.

Applaudissement

Clôture de la réunion.

-